Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_183-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/183

OBJET : DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN LYCÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCM

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_183-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/183

OBJET : DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN LYCÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCM

Vu la délibération n°2017/108 relative à la construction d'un nouveau lycée,

Vu la délibération n°2019/195 relative à la motion pour la construction d'un lycée public et le développement de l'offre de transport collectif,

Vu les documents prospectifs d'aménagement du territoire, et notamment la construction d'un quatrième collège sur la commune de Saint-Selve,

Vu la délibération 2022-051 du 8 mars 2022 concernant la motion pour la création d'un lycée sur le territoire de la CCM,

Vu l'élaboration du projet de territoire, le projet social de territoire et l'étude sur le plan de mobilité simplifié,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu connaît un dynamisme démographique qui ne faiblit pas au fil des années. Ainsi, la population est passée de 35 635 habitants en 2009 à 45 311 habitants en 2019 (chiffres du dernier recensement), soit 10 000 habitants supplémentaires en 10 ans. Cette évolution démographique est plus importante que les autres territoires de Gironde et de Nouvelle-Aquitaine.

Les habitants qui composent notre CDC sont majoritairement des familles avec un taux d'activité élevé et une proportion de jeunes de moins de 20 ans qui représente environ 20 % de cette population totale. Les diagnostics récents (Projet social de territoire, PLH, Diagnostic du plan de mobilité simplifié,...) confirment cette tendance.

Compte tenu du nombre d'élèves dans les écoles primaires et dans les collèges qui ne cesse d'augmenter avec 7 800 élèves en 2018/2019 et 8334 élèves en 2022/2023 sur notre CDC comme précisé ci-dessous :

Année scolaire	**2018-2019**			**2022-2023**		
	Publics	**Privés**	**Total**	**Publics**	**Privés**	**Total**
Élèves en PRIMAIRE (classes de maternelle et élémentaires)	4 564	705	**5 269**	4 743	719	**5 462**
Élèves en SECONDAIRE (classes de collèges)	1 970	561	**2 531**	2 275	596	**2 872**
Total	**6 534**	**1 266**	**7 800**	**7 018**	**1 315**	**8 334**

Compte tenu de l'ouverture d'un nouvel établissement sur la Commune de Saint-Selve cette année qui porte au nombre de quatre, les collèges publics de la CCM, auxquels s'ajoute un cinquième collège d'enseignement privé,

Compte tenu de l'absence d'un lycée sur les trois CdC Jalle Eau Bourde, Convergence Garonne et Montesquieu,

Compte tenu de la carte scolaire qui envoie nos lycéens sur plusieurs établissements hors CCM : lycée des Graves à Gradignan, lycées de Talence (hôtelier, Kastler et Victor Louis) et probablement le lycée du Barp pour certaines communes situées au Sud de la CCM à la rentrée prochaine en 2023,

Compte tenu des aléas d'une carte scolaire qui se modifie selon les effectifs en diminution ou en hausse dans les lycées métropolitains et que nos lycéens servent aujourd'hui de variables d'ajustement pour ces établissements,

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_183-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/183

OBJET : DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN LYCÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCM

Compte tenu des difficultés accrues de circulation et du temps de transport scolaire conséquent pour les jeunes lycéens de la CCM, une situation qui génère du stress et de la fatigue augmentant le risque d'échec scolaire et impliquant une rupture d'égalité avec les autres élèves de la Métropole : les premiers départs de bus sont effectués à 6h35 et les retours sont également bien tardifs après une journée de cours, ce qui laisse très peu de temps pour des activités culturelles, sportives, retrouver ses pairs, fournir le travail scolaire attendu,

Compte tenu de l'impossibilité de nos lycéens d'accéder à des solutions d'hébergement type internat du fait de la trop grande proximité (en kilomètres) de notre territoire avec la Métropole,

Compte tenu des pistes de réflexions issues du diagnostic réalisé en novembre 2022 en vue d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié, qui préconise entre autres de rapprocher les services publics des bénéficiaires pour limiter les freins à la mobilité et diminuer nos impacts en CO2,

Compte tenu de la mobilisation des communes de la CCM pour ce sujet prégnant, avec des pétitions publiques, la sensibilisation, l'information et la mobilisation des parents d'élèves ; la CCM maintient sa demande auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Éducation Nationale de création d'un lycée sur son territoire ; les élus tiennent à ce que cette demande soit prise en considération dans la réflexion en cours de programmation pluriannuelle des investissements pour la période 2022-2028.

Pour que les lycéens habitant la Communauté de communes de Montesquieu puissent poursuivre leurs études dans de bonnes conditions, en réduisant leur temps de transport scolaire et en leur permettant d'avoir une vie sociale extra-scolaire riche et nécessaire à cet âge, il est demandé, une nouvelle fois, à la Région Nouvelle-Aquitaine de bien vouloir inscrire la construction d'un lycée sur le territoire de la CCM dans son plan lycée.

Le Conseil Communautaire à 41 voix pour,
1 voix contre (M. Clair) :

- Approuve cette délibération pour l'inscription et la construction d'un lycée public sur le territoire de la CCM,
- Mandate le Président et les élus délégués sur ces thématiques de mener toutes les démarches pour déposer cette délibération auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et le Rectorat,
- Diffuse cette délibération à l'ensemble des communes et des associations pour relayer cette demande ainsi qu'aux habitants pour qu'ils puissent également se saisir de cette question.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 10/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_183-DE